

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Le 23 décembre 2024, le président Emmanuel Macron a nommé François Bayrou au poste de Premier ministre, chargé de former un Gouvernement. Les ministères régaliens ont été confiés à des personnalités expérimentées : Bruno Retailleau est désormais ministre de l'Intérieur, Sébastien Lecornu conserve le ministère des Armées, et Gérald Darmanin a été nommé ministre de la Justice. Les portefeuilles sociaux ont également été distribués à des figures de la macronie. Catherine Vautrin a été désignée ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, tandis que Charlotte Parmentier-Lecocq occupe le poste de ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap. Yannick Neuder, quant à lui, a été nommé ministre auprès de la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins.

[Vous trouverez la liste complète du Gouvernement ici](#)

Le premier Conseil des ministres de ce nouveau Gouvernement s'est tenu la semaine dernière, le 3 janvier. François Bayrou a affirmé qu'« il existe un chemin » pour sortir de l'instabilité politique actuelle, ajoutant que ce chemin est « mieux défini qu'on ne le croit ». De son côté, Emmanuel Macron a insisté sur l'importance de l'« unité » et de l'« audace », rappelant l'urgence d'adopter un budget après la censure du précédent Gouvernement.

Pour François Bayrou, le principal défi reste de réussir à gouverner dans une Assemblée Nationale sans majorité. Il doit non seulement proposer un budget capable de répondre aux défis économiques et sociaux du pays, mais aussi intégrer des mesures concrètes pour soutenir le pouvoir d'achat, un sujet devenu central dans le débat public. L'articulation entre urgence budgétaire et consensus politique sera cruciale pour garantir la stabilité du Gouvernement et éviter un nouvel épisode de censure.

Pendant ce temps, la situation à Mayotte reste dramatique. Trois semaines après le passage du cyclone Chido, l'île est plongée dans une crise humanitaire majeure. Les infrastructures essentielles, comme l'eau potable, l'électricité et les routes, ont été gravement endommagées, compliquant l'accès aux zones sinistrées. Les autorités locales craignent une aggravation des pénuries alimentaires et sanitaires, ainsi qu'une recrudescence de l'insécurité. Le bilan provisoire fait état de 22 décès et 1 373 blessés, mais ces chiffres pourraient encore augmenter à mesure que les secours progressent.

Enfin, la France a perdu une figure emblématique de sa vie politique avec le décès de Jean-Marie Le Pen. Fondateur du Front National, il a durablement marqué le débat public français par ses positions et son influence sur la politique nationale.

PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES : CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2025

Avec la nouvelle année, plusieurs mesures entrent en vigueur :

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, le carnet de santé des enfants a été actualisé pour intégrer les avancées médicales récentes et renforcer les conseils destinés aux parents. Ce document, essentiel pour le suivi pédiatrique, propose désormais des recommandations actualisées sur la vaccination, l'alimentation et les dépistages précoces. De nouvelles rubriques sensibilisent également aux enjeux modernes, tels que les risques liés à l'exposition aux écrans ou l'importance de maintenir une activité physique régulière. Cette révision s'inscrit dans une politique de prévention renforcée, en ligne avec les priorités de santé publique.
- Du côté des aidants, des changements ont été apportés à l'Allocation journalière du proche aidant (AJPA), une aide financière destinée aux personnes qui suspendent temporairement leur activité professionnelle pour accompagner un proche dépendant. Ces modifications simplifient les démarches administratives, élargissent le nombre de bénéficiaires éligibles et augmentent légèrement le montant journalier pour mieux compenser la perte de revenus. Ces ajustements visent à valoriser le rôle crucial des aidants et à leur fournir un soutien financier et logistique plus adapté à leurs besoins.
- Enfin, l'État a engagé la mise en place progressive d'un service public de la petite enfance, une avancée majeure pour les familles. Ce dispositif a pour ambition de garantir une offre d'accueil accessible, abordable et de qualité pour les enfants de moins de trois ans. Il inclut l'extension des crèches publiques, le soutien aux assistantes maternelles, ainsi que la création de nouvelles structures d'accueil adaptées. Parallèlement, des aides financières et des dispositifs d'accompagnement visent à réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux services de garde. Cette réforme a pour objectif de soutenir les parents tout en favorisant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

→ [Séance publique au Sénat](#)

- **Projet de loi de finances pour 2025**

Reprise et poursuite de la discussion en séance publique mercredi 15 janvier, à partir de 18h, jusqu'au jeudi 23 janvier.

Le texte sera repris à l'endroit où il avait été interrompu le 4 décembre dernier, sur la 2ème partie (dépenses) ; avec notamment les crédits des missions « retraites » et ce qu'il restait de ceux de « l'Enseignement scolaire », puis les crédits de la mission « solidarité ».

Le vote sur l'ensemble du PLF en séance publique aura lieu le jeudi 23 janvier à 15h30. Une commission mixte paritaire devrait donc se réunir après, pour s'accorder sur un texte commun entre les 2 assemblées, puis sans doute une nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale, en cas d'échec probable.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025**

La version étudiée sera celle de la commission mixte paritaire, dont les conclusions avaient été rejetées à l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier avec l'adoption de la motion de censure. Ce texte sera discuté en séance publique au Sénat.

→ **En séance publique à l'Assemblée Nationale**

- **Discours de politique générale du Premier ministre François Bayrou** le mardi 14 janvier à 15h.
- Discussion, en séance publique, le jeudi 23 janvier, de [la proposition de loi](#) des députés PS prenant des mesures d'urgence pour protéger les enfants accueillis en crèches privées (déjà adoptée en commission des affaires sociales le 4 décembre dernier)